



Département du Rhône  
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

En exercice : 14  
Présents : 12  
Votants : 12

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ  
Le VINGT-SEPT MARS

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel VIANNAY, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : **21 mars 2025**

**Etaient présents :** Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Jean-François POISSON, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

**Membre absent excusé ayant donné pouvoir :** Bernard CHAVEROT donne pouvoir à Michel GOUGET.

**Membre absent :** Michel GOUGET.

**Secrétaire de séance :** Régis COQUET.

2025-12

**Vote des comptes administratifs 2024 (Budget Principal et Budgets Annexes).**

**Considérant** que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2025 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Après s'être fait présenter les Comptes Administratifs 2024, lesquels peuvent se résumer ainsi :

<b>Compte Administratif 2024 :</b> <b>Budget Principal</b>	Dépenses de Fonctionnement :	1 043 141,38 €
	Recettes de Fonctionnement :	1 302 115,41 €
	Résultat propre à l'exercice 2024 :	258 974,03 €
	Résultat cumulé au 31/12/2024 :	376 307,51 €

Dépenses d'investissement :	1 402 114,67 €
Recettes d'investissement :	1 262 409,58 €
Résultat propre à l'exercice 2024 :	- 139 705,09 €
Résultat cumulé au 31/12/2024 :	766 124,01 €
Restes à réaliser – Dépenses :	98 568,53 €
Restes à réaliser – Recettes :	61 718,80 €

<b>Compte administratif 2024 :</b> <b>Lotissement : Montrottier</b>	Dépenses de Fonctionnement :	0 €
	Recettes de Fonctionnement :	0 €
	Résultat propre à l'exercice 2024 :	0 €
	Résultat cumulé au 31/12/2024 :	- 5 443,18 €

Dépenses d'investissement :	0 €
Recettes d'investissement :	0 €
Résultat propre à l'exercice 2024 :	0 €
Résultat cumulé au 31/12/2024 :	- 331 930,63 €

<b>Compte administratif 2024 :</b> <b>Lotissement : La Madeleine</b>	Dépenses de Fonctionnement :	0 €
	Recettes de Fonctionnement :	0 €
	Résultat propre à l'exercice 2024 :	0 €
	Résultat cumulé au 31/12/2024 :	0 €

Accusé de réception en préfecture  
069-216901397-20250327-DE2025-12-1-BF  
Date de télétransmission : 04/04/2025  
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Dépenses d'investissement :	0 €
Recettes d'investissement :	0 €
Résultat propre à l'exercice 2024 :	0 €
Résultat cumulé au 31/12/2024 :	- 418 339.97 €

**Monsieur le Maire ayant quitté la séance, et ne prenant pas part au vote, le Conseil municipal siégeant sous la Présidence de Monsieur Michel VIANNAY, doyen d'âge, et 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire, procède au vote des Comptes Administratifs 2024 pour le Budget Principal et les deux Budgets Annexes (Lotissement Montrottier et Lotissement la Madeleine) et à l'unanimité des suffrages exprimés soit 12 voix pour :**

- **APPROUVE** les Comptes Administratifs 2024 pour le Budget Principal et les deux Budgets Annexes (Lotissement Montrottier et Lotissement la Madeleine),
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme au registre**

**Le 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,**

**Michel VIANNAY**



**Le secrétaire de séance,**

**Régis COQUET**

Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :